

I I.
Déclaration
du Roi
en consé-
quence.

ment qui parut l'emporter. Le Roi fit faire en conséquence une déclaration au Baron de Wafener & au Baron de Boetzelaar, Ministres Plénipotentiaires de la Cour de Vienne & des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas; de même qu'au Chevalier Osorio, Ministre du Roi de Sardaigne, laquelle portoit « Que l'Impératrice » Reine de Hongrie & de Bohême, & les Sei- » gneurs Etats-Généraux ayant désiré de savoir » jusqu'où le Roi porteroit ses efforts pendant » la campagne qu'on est sur le point d'ouvrir » dans les formes, Sa Maj. faisoit informer ces » Puissances, que son intention étoit de laisser » dans les Pays-Bas les huit mille Hannovriens » qui s'y trouvent: Qu'elle continueroit de sou- » tenir l'Impératrice Reine, par un subside de » trois cens mille livres sterlings, à condi- » tion que cette Souveraine tiendrait dans les » Pays-Bas un Corps de trente mille hommes » de ses troupes: Que le subside de deux cens » mille livres sterlings accordé au Roi de Sar- » daigne, lui seroit continué: Que le Roi ac- » compliroit la stipulation dans laquelle il étoit » entré par rapport aux deux tiers d'un subside » de cent cinquante mille liv. sterl. que l'on est » convenu de payer à la Cour de *Dresde*, pour » la solde d'un Corps de douze mille Saxons: » Que Sa Maj. feroit payer les arrérages à l'Im- » pératrice Reine, pour les subsides précédens: » Que les six mille Hessois seroient renvoyés » dans les Pays-Bas, aussi-tôt que les circon- » stances le permettroient; & que l'on y ajoû- » teroit même un Corps de troupes Angloises: » Qu'ainsi l'engagement dans lequel le Roi en- » troit pour le soutien de la cause-commune, » étoit de pourvoir à l'entretien de trente mille » hommes.